

VIEUX-VY-SUR-COUESNON

Compte Rendu du Conseil Municipal du 31/03/2016

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint.
Le registre des délibérations a été mis à la disposition des élus.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, M. BOISRAME, Mme AMIOT, Mme LEDORMEUR, M. BONNAND, Mme DESHAYES-NOËL, M. PIETTE, M. MAMDY, Mme MARTIN, Mme LEGROS, M. GEORGEAULT.

Absents excusés : Mme LERMITTE procuration à Mme MARTIN, MME PINEAU, M. ANDRE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme AMIOT est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016 et la séance était publique.

Début de la séance à 19h30.

1 – Objet : Compte administratif 2015 – Assainissement

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget assainissement qui peut se résumer comme suit :

- Section d'investissement :

Dépenses : 19 180.70 €

Recettes : 8 323.03 €

Déficit reporté : /

Excédent reporté : 159 855.99 €

Excédent de clôture : 148 998.32 €

- Section fonctionnement :

Dépenses : 32 126.70 €

Déficit reporté : /

Recettes : 29 946.31 €

Excédent reporté : 12 726.12 €

Excédent de clôture : 10 545.73 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les résultats du compte administratif 2015 du budget assainissement.

ADOPTÉ : 12 voix pour

2 - Objet : Compte administratif 2015 – Commune

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget commune qui peut se résumer comme suit :

- Section d'investissement :

Dépenses : 361 295.10 €

Déficit reporté : /

Recettes : 380 170.47 €

Excédent reporté : 474 374.62 €

Excédent de clôture : 474 374.62 €

- Section fonctionnement :

Dépenses : 650 678.95 €

Déficit reporté : /

Recettes : 738 306.09 €

Excédent reporté : 112 373.39 €

Excédent de clôture : 200 000.53 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- - Accepte les résultats du compte administratif 2015 du budget commune.

ADOPTÉ : 12 voix POUR

3 – Compte de gestion 2015 – Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 du budget assainissement.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Saint-Aubin d'Aubigné et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 du budget assainissement.

ADOPTÉ : 13 voix pour

4 - Objet : Compte de gestion 2015 – Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 du budget commune.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Saint-Aubin d'Aubigné et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget communal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 du budget communal.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

5– Objet : Affectation du résultat – Commune

Conformément à l'instruction M14, le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2015 du budget principal.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2015 présente :
- un excédent de la section de fonctionnement de 200 00.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'affectation du résultat pour un montant de 112 249 € au financement de la section investissement au compte 1068.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

6– Objet : Subvention 2016 budget CCAS

Monsieur le Maire présente la nécessité de voter une subvention pour équilibrer le budget primitif 2016 du CCAS.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- Approuve la subvention de 3 534 € au budget CCAS, de l'article 657362 du budget commune vers l'article 7474 du budget CCAS.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

7– Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire énumère les demandes de subvention des associations et rappelle que les personnes présentes concernées par l'attribution de subvention ne doivent participer.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « la Culture de l'Art » mais que celle-ci refuse de fournir les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention malgré les relances de la Mairie.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution des subventions 2016, à savoir :

Association	Montant
ESVVG seniors	300.00 €
ESVVG jeunes	900.00 €
Comité des fêtes	3 800.00 €
Anciens combattants	250.00 €
ACCA	650.00 €
La Paroisse	150.00 €
Les Amis du livre	1800.00 €
ARIC	519.00 €
Prévention routière	50.00 €
AMF	439.92 €
Comice Agricole	531.57 €
Ille et Développement	350.00 €
ACSE 175	267.25 €
Moto club	750.00 €
ADMR	700.00 €
Patrimoine de Vieux-Vy	200.00 €
TOTAL	11 657.74 €

Mme Legros ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les montants des subventions allouées aux associations telles que présentées ci-dessus.

ADOPTÉ :

- à 11 voix POUR
- 1 Abstention

8– Objet : Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle l'importance de statuer sur les taux d'imposition. Il explique qu'une augmentation de 1 % des taux d'imposition permettrait, en partie, de faire face à la baisse des dotations de l'état, et aux coûts supplémentaires que représentent la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ainsi que la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'Autorisation du Droit des Sols.

Il rappelle également que la variation de 1 % proposée aurait pour conséquences d'obtenir :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taxe Habitation :	11.54 %	11.65 %
Foncier bâti :	14.88 %	15.02 %
Foncier non bâtie :	40.88 %	41.28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'augmentation de 1 % des taux d'imposition et son application dans la rédaction du budget 2016.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

9– Objet : Budget primitif 2016 – Assainissement

Le budget assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 - Charges à caractère général	9546.71	002- Résultat de fonctionnement reporté	10545.73
042 opération d'ordre dotation amortissement	7601	042 Opération d'ordre quote part inv	4189.36
65 - Autres charges de gestion courante	11000	70- Vente de produits	23500
66- Charges financières	14762.38	74 virement commune	4675
		77- produits exceptionnels	0
TOTAL	42 910.09 €	TOTAL	42 910.09 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
16- Emprunts et dettes	15662.95	001-Solde d'exécution de la section inv	148998.32
040 Opération d'ordre subvention d'équipement	4189.36	040 Opération d'ordre	7601
23- Immobilisations en cours	136835.89	10- Dotations	88.88
TOTAL	156 688.20 €	TOTAL	156 688.20 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
 - d'approuver le budget assainissement 2016 présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget Assainissement 2016

ADOPTÉ : 13 voix POUR

10- Objet : Budget primitif 2016 – Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 - Charges à caractère général	311500	002- Résultat de fonctionnement reporté	87 751.53
012 - Charges de personnel	373800	013- Atténuation de charges	1000.05
022- Charges imprévues	29000	70- Produits des services	43400
65 - Autres charges de gestion courante	96559	73- Impôts et taxes	314333
66- Charges financières	3854.58	74- Dotations subventions participations	343100
67- Charges exceptionnelles	1500	75- Autres produits de gestion courante	19100
042-Opération d'ordre amort	2521	76- Produits financiers	50
		77-Produits exceptionnels	10000
TOTAL	818 734.58 €	TOTAL	818 734.58 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
16- Emprunts et dettes	7 118.93	001-Solde d'exécution de la section inv	493249.99
20-Immobilisations incorporelles	126 238.49	10- Dotations	146455.79
21-Immobilisations corporelles	28 500.00	13-Subventions d'investissement	28766
23- Immobilisations en cours	509 535.36	16-Emprunts et dettes	400
041 Opération d'ordre op pat	6261.07	040-Opération d'ordre amort	2521
		041-Opération d'ordre op pat	6261.07
TOTAL	677 653.85 €	TOTAL	677 653.85 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
 - d'approuver le budget primitif 2016 de la commune présenté par Mr le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif 2016 de la commune.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

11- Objet : Subvention 2016 budget CCAS

Monsieur le Maire, après avoir fait lecture de la demande de la ville de Rennes du 01 mars 2016, rappelle que la répartition des dépenses pour un élève dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le versement de 146 € à la ville de Rennes au titre de la participation 2015/2016 aux frais scolaires pour un élève de l'école élémentaire.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

12- Objet : Frais scolaires 2015/2016 de la commune de Sens de Bretagne

Monsieur le Maire, après avoir fait lecture de la demande de la commune de Sens de Bretagne du 29 décembre 2015, rappelle que la répartition des dépenses pour un élève dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Le versement de 237 € à la commune de Sens de Bretagne au titre de la participation 2015/2016 aux frais scolaires pour un élève de l'école élémentaire.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

13- Objet : Frais scolaires 2015/2016 de la ville de Fougères

Monsieur le Maire, après avoir fait lecture de la demande de la ville de Fougères du 08 mars 2016, rappelle que la répartition des dépenses pour un élève dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement de 507.89 € à la ville de Fougères au titre de la participation 2015/2016 aux frais scolaires pour un élève d'élémentaire.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

14- Objet : Contrat de location photocopieur Mairie – Choix du prestataire

M. le Maire informe le conseil que le contrat de location du photocopieur de la Mairie arrive à échéance, et qu'il convient de signer un nouveau contrat pour 5 ans.

A ce titre, quatre entreprises ont été consultées pour présenter un devis.

A l'issue de cette consultation et après analyse des offres, il résulte que l'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise Quadra proposant pour un photocopieur reconditionné les tarifs suivants :

Tarif location : 177,00HT/trimestre

Tarif copie : - Noir et blanc : 0.0030 € HT la page

- Couleur : 0.030 € HT la page

- Pack service quadra : 80,00€ HT/an

La commission d'appel d'offres, réunie en séance le 31 mars 2016, a émis un avis favorable à l'attribution du marché de location du photocopieur à ladite entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Retient la proposition financière de l'entreprise Quadra pour la proposition financière précitée ;
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le devis de l'entreprise susvisée.

ADOPTÉ : 13 voix POUR

15- Objet : Séjour « classe découverte » école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la directrice de l'école publique de Vieux-Vy-sur-Couesnon sollicitant une subvention pour un séjour « classe découverte » à Vouneuil dans la Vienne remplaçant le séjour culturel à Paris ayant fait l'objet de la délibération n°2015/68 du 03 décembre 2015.

La directrice de l'école publique précise que du 8 au 10 juin 2016, les 42 élèves des classes de CE2 et CM1-CM2 participeraient à un séjour « classe découverte » à Vouneuil comprenant plusieurs visites pédagogiques.

Elle demande l'attribution d'une aide financière de 76.19 € par enfant, soit 3 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un accord concernant le versement d'une subvention de 76.19 € par élève soit 3 200 € pour un séjour « classe découverte » à Vouneuil du 8 au 10 juin 2016.
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ :

- à 13 voix POUR

16– Objet : Participation classe découverte école Fougères

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la directrice de l'école Saint Joseph la Moussaye de Fougères sollicitant une subvention pour un séjour « classe découverte » du 9 mai au 13 mai 2016.

M. le Maire précise qu'un élève scolarisé en CM2 dans cet établissement spécialisé est domicilié à Vieux-Vy-sur Couesnon.

M. le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention pour l'enfant domicilié à Vieux-Vy-sur-Couesnon de 76.19 € et précise que ce montant est identique à celui versé pour les enfants de l'école élémentaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un accord concernant le versement d'une subvention de 76.19 € à l'école Saint-Joseph la Moussaye à Fougères pour un élève domicilié à Vieux-Vy-sur-Couesnon dans le cadre d'un séjour « classe découverte ».
- Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ :

- à 13 voix POUR

17- Objet : Acquisitions de terrains

M. le maire expose au conseil que les parcelles de terrain au Petit Courtil et rue Pierre Hubert sont à vendre.

Ces terrains sont situés :

- au **Petit Courtil** parcelle AB 359p superficie : 700 m²
- emprise au sud de la parcelle AB359
- emprise située en zone 1AU au PLU et sous l'emplacement réservé n°9 « création de voirie »

- **Rue Pierre Hubert** parcelle AB 213p superficie : 50m²
- emprise à l'ouest de la parcelle AB213
- emprise située en zone Ue au PLU et sous l'emplacement réservé n°4 «prolongement de la voie piétonne»

Dans le cadre du projet de création des réserves foncières qui a fait l'objet de la délibération du 14 novembre 2006 et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles.

Le conseil Municipal :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2016 du montant nécessaire à ces deux acquisitions

Vu l'estimation des biens réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains précités pour un prix total maximum de 3 712.50 €

ADOPTÉ : 13 voix POUR

Fin de la séance à 22h30.

A Vieux-Vy Sur Couesnon le 05 avril 2016

Le Maire,
Pascal DEWASMES

